

FIN DE CARRIÈRE · SECTEUR PRIVÉ

Les entretiens obligatoires de la carrière : parcours professionnel, mi-carrière, fin de carrière

Une journée pour mettre l'entreprise en conformité avec la réforme du 24 octobre 2025 : entretien de parcours professionnel tous les quatre ans, entretien de mi-carrière après la visite médicale, entretien de fin de carrière avant 60 ans, état des lieux à huit ans et risque d'abondement du CPF.

Objectifs

1. Identifier les entretiens obligatoires et leur calendrier depuis la loi du 24 octobre 2025
2. Préparer et conduire un entretien de parcours professionnel distinct de l'évaluation
3. Organiser l'entretien de mi-carrière à la suite de la visite médicale de mi-carrière, sans accès aux données de santé
4. Aborder le maintien dans l'emploi et l'aménagement de fin de carrière lors de l'entretien précédant les 60 ans
5. Tenir l'état des lieux à huit ans et prévenir l'abondement correctif du compte personnel de formation

Programme

- 01 Le cadre issu de la loi du 24 octobre 2025**
 - De l'entretien professionnel à l'entretien de parcours professionnel : ce qui change
 - Information à l'embauche, premier entretien dans l'année, puis tous les quatre ans
 - Accords d'entreprise ou de branche : autre périodicité possible, sans excéder quatre ans ; mise en conformité des accords existants
 - Un entretien distinct de l'évaluation, organisé par l'employeur, pendant le temps de travail
- 02 Conduire l'entretien de parcours professionnel**
 - Les thèmes obligatoires : compétences, parcours, besoins de formation, souhaits d'évolution, compte personnel de formation, conseil en évolution professionnelle
 - L'entretien proposé au retour des congés et absences prévus par le texte
 - Préparer l'entretien : convocation, trame, posture du manager
 - Le document écrit remis au salarié

En pratique

RÉFÉRENCE

EPPR

DURÉE

1 jour · 7 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Fondamentaux

SECTEUR

Secteur privé

PUBLIC

DRH, responsables et gestionnaires RH, managers chargés de conduire les entretiens, dirigeants de PME : secteur privé.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

03 L'entretien de mi-carrière

- L'articulation avec la visite médicale de mi-carrière : entretien dans les deux mois qui suivent
- Les mesures proposées par le médecin du travail, sans accès de l'employeur aux données de santé
- Aménagement du poste, prévention de l'usure professionnelle, formation pour la seconde partie de carrière, mobilité ou reconversion
- Le bilan écrit de l'entretien

04 L'entretien de fin de carrière

- Le premier entretien des deux années précédant le sixième anniversaire
- Maintien dans l'emploi et aménagements de fin de carrière : temps partiel, retraite progressive
- Articuler l'entretien avec l'information retraite du salarié et les dispositifs de l'entreprise

05 État des lieux à huit ans et sécurisation

- Les trois vérifications de l'état des lieux : formation, certification, progression salariale ou professionnelle
- Entreprises d'au moins cinquante salariés : l'abondement correctif du compte personnel de formation
- Calendrier, traçabilité et preuve des entretiens
- Atelier : construire le calendrier des entretiens et la trame de l'entreprise

Méthodes pédagogiques

- Exposés appuyés sur les textes en vigueur
- Mises en situation d'entretien
- Atelier de construction du calendrier et des trames
- Support remis au format PDF

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 10 questions en fin de formation, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.